

REGION BRETAGNE

n° 19_DFE_SBUD_08

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h10), Monsieur Paul MOLAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLAN (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45), Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le

ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_08-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vue la délibération 18-BUDG-01 du Conseil Régional en date des 15, 16 et février 2018 relative à l'adoption du budget primitif 2018 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués depuis la session plénière des 7 et 8 février 2019.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional - Juin 2019

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe que depuis l'envoi de la convocation à la session des 7 et 8 février 2019, il a été procédé dans le cadre de la clôture de l'exercice 2018 aux transferts de crédits suivants :

1.1 Virement de crédits de chapitre à chapitre

1.1.1 Au sein de la section d'investissement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
909 « Action économique »	209		300 000 €
908 « Transports »	209	300 000 €	

1.1.1 Au sein de la section de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
936 « Gestion des fonds européens »	1110		2 050 625 €
934 « Santé et action sociale »	102		55 000 €
932 « Enseignement »	302		2 900 €
930 « Services généraux »	608	160 000 €	
931 « Formation professionnelle et apprentissage »	302	2 900 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	601	420 625 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	602	115 000 €	
935 « Aménagement du territoire »	101	30 000 €	
935 « Aménagement du territoire »	102	25 000 €	
939 « Action économique »	207	1 355 000 €	

Le Président,

